

Bonjour,

Je vous remercie pour votre message.

Je vais essayer de répondre à vos commentaires et interrogations.

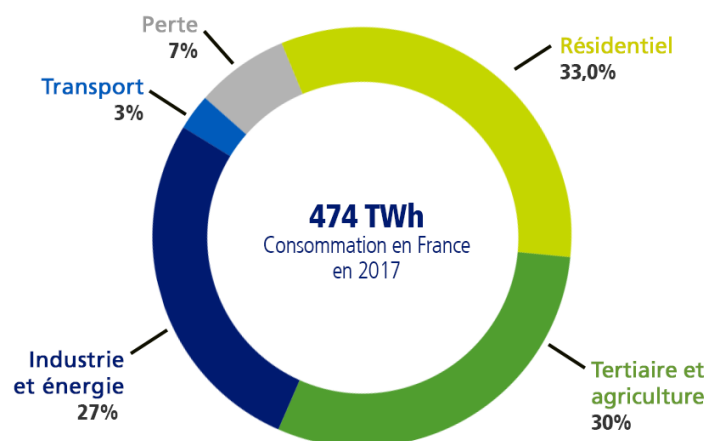
### 1 – Utilité économique du projet

Les territoires à énergie positive dépendent du périmètre, de la surface... Une zone incluant cette commune peut être énergie positive mais ce que nous savons c'est que la communauté de communes, le SYDEL et la région Occitanie n'est pas à énergie positive. Pourtant le SYDEL et l'Occitanie s'est fixé cet objectif. Le projet s'inscrit dans ses territoires.

Le CO2 est présent partout et sa concentration est en augmentation continue. Ce n'est pas parce que la France émet moins que ses voisins (source à vérifier) qu'elle est dans une poche de concentration de CO2 plus faible qu'eux. L'objectif du CO2 de la France a été présenté : elle souhaite la neutralité carbone en 2050. Dans l'exposé des motifs de la loi, cette neutralité carbone est définie comme « l'atteinte de l'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre et les absorptions anthropiques (c'est-à-dire les absorptions par les écosystèmes gérés par l'homme tels que les forêts, les prairies, les sols agricoles et les zones humides, et par certains procédés industriels, tels que la capture et le stockage de carbone) ». De plus, les recherches en vigueur confortent le modèle d'absorption volontaire du CO2 pour atteindre l'objectif de Kyoto. Nous pensons donc que ceci est un objectif prioritaire mais e=il ne concerne que le scénario 3 dans le cadre de Solarzac.

Pour les équivalents de consommation électrique par habitant. Nous ne pouvons pas résonner avec la consommation électrique totale de 474 TWh. Cette énergie concerne plusieurs secteurs : tertiaire et agricole, industrie et énergie, transport, résidentiel.

Selon RTE, le résidentiel représente environ 33% de ces 474 TWh.



La consommation d'électricité par secteurs en France en 2017

Source RTE - bilan électrique 2017

© EDF

Nous devons donc nous baser uniquement sur la consommation réelle du français chez lui : les 33% de résidentiel c'est-à-dire environ 156 TWh par an. Si on divise ce chiffre par les 67 millions de Français, nous obtenons une consommation de 2 328 TWh par habitant.

Le scénario 1 qui produit 240 GWh/an donne donc environ l'équivalence de 103 000 habitants.

Nous ne sommes pas exactement aux 113 000 habitants du tableau, simplement car notre calcul se monte différemment. Nous réfléchissons en foyer. Nous avons l'hypothèse de 4673 KWh/an par foyer et qu'un foyer français représente en moyenne 2,2 habitants.

Sur l'aspect touristique, nous nous demandons en quoi cela va avoir un impact. Aujourd'hui le terrain est clôturé, fermé et en aucun cas un lieu touristique. Ce projet propose au contraire d'enlever cette clôture et d'ouvrir un espace allant de 600 à 800 ha. Nous sommes mêmes persuadés du contraire, et que notre technologie qui mime le mécanisme de la photosynthèse suscitera de l'intérêt et de curiosité du grand public. Dans cette hypothèse, un accueil pédagogique pour le grand public est prévu sur le site, en complément de notre centre de formation à la conversion d'électricité en gaz.

## **2- Utilité sociale du projet**

Le retour à une activité agropastorale, la création d'emplois locaux, le possible retour à la propriété collective des 1000 ha sont pour nous des utilités humaines et sociales.

Oui en terme de fiscalité la commune n'est pas beaucoup rémunérée, mais ceci dépend de la loi et Arkolia Energies ne peut apporter une solution. La seule façon de modifier cela est un arrangement en direct entre la commune et la communauté de communes sur la répartition d'une des taxes : l'IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux)

Toujours dans le social, le financement participatif n'est en aucun cas un acte pour les naïfs. Si vous regardez d'autres projets similaires, l'investissement citoyen et le financement participatif sont déjà mis en place et je pense qu'un grand nombre d'investisseurs citoyens pourront vous dire qu'ils sont contents de leur placement si bien qu'ils recommencent dans d'autres projets de production d'énergie verte. Au-delà de la rentabilité, ils sont contents de l'appropriation d'un projet local.

## **3- Environnement**

Vous abordez les thèmes suivants : eau, pâturage, artificialisation et biodiversité.

L'eau, nous l'avons expliqué, ne concerne ni le scénario 1 ni le scénario 2. Et pour le scénario 3, le projet ne créera aucun forage ni raccordement à l'eau. L'objectif est d'être indépendant par l'eau générée par les technologies et l'eau déjà présente dans les bassins existants.

Pour l'agropastoralisme, vous doutez de l'intérêt du pâturage des moutons sur un parc photovoltaïque au sol. Je vous propose de regarder les parcs existants, nombreux sont ceux où cette co-activité existe et perdure. Arkolia Energies porte ce montage sur près de la moitié de ses installations. Les retours sont très positifs comme vous pouvez le voir sur ce reportage de France 3. <https://www.youtube.com/watch?v=zfiorpM0n2s&t=3s> Mais pour valider et améliorer les co-activités, nous avons lancé une étude par une association indépendante pour se rendre sur ces sites et évaluer d'un point de vue technique cette co-activité et interroger les éleveurs. Mais vous avez raison, chaque projet se situe sur des terres différentes, c'est pour cette raison que nous avons commencé à engranger des connaissances par le test en herbe. L'implantation d'un parc photovoltaïque ne dégrade pas le potentiel agronomique des terres. En effet les panneaux étant installés par un système de pieux battus, l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols restent très faibles. De plus, le projet de parc photovoltaïque prévoit une exploitation temporaire du site. Et comme vu plus haut, ils permettent une autre activité en parallèle : le pâturage, ce n'est pas une

utopie mais la réalité déjà existante sur des parcs partout en France. Au terme du démantèlement du parc photovoltaïque, le site redeviendra vierge de tout aménagement. L'activité agricole productive pourra continuer après avoir été créée.

En ce qui concerne la biodiversité mais aussi le paysage, comme tout projet d'énergie renouvelable nous sommes soumis à étude d'impact. La zone a été et sera encore inventoriée afin d'avoir la meilleure connaissance des espèces présentes et leurs enjeux. Par la suite, si un projet se dessine, il conviendra d'évaluer les impacts de celui-ci sur les enjeux et espèces trouvés.

Ensuite les mesures Eviter, Réduire et Compenser (ERC) seront appliquées. Les 600 ha ne sont pas inclus dans les mesures de compensation. C'est quelque chose de différent et ce ne sera pas décompté en surface compensée.

A ce jour aucune zone classée Unesco ou faisant partie d'un parc naturel régional n'a perdu son classement parce qu'il y avait des installations de production d'énergies vertes.

J'espère avoir apporté des éléments permettant de voir le projet tel qui est proposé et l'état actuel du site.